

Procédure de mise à jour des prestations cliniques

Cette petite procédure vous expliquera le fonctionnement entre la pré-saisie des prestations dans Clovis, leur présentation et validation au Conseil d'Administration et leur intégration définitive dans Clovis.

TOUTES modifications dans les prestations cliniques, (ajout - modification - suppression d'actes ou d'analyses) doivent être saisies dans le module spécifique de CLOVIS.

La procédure est la suivante :

- Pré-saisie dans Clovis le + tôt possible et jusqu'à 1 mois avant la date du Conseil d'Administration.
- Transmission par S.Delhayé au service financier et au Directeur des Cliniques du fichier des tarifs cliniques à faire valider.(1 mois maximum avant le CA)
- Le service financier envoie les documents aux membres du Conseil et au Ministère. (minimum 15 jours avant le CA)
- Le jour du CA, présentation des tarifs et validation ou non par les membres.
- Sur accord du service financier, les prestations validées sont intégrées définitivement dans CLOVIS par S.Delhayé.

Il n'y aura que 2 validations de tarifs par an à LYON.

Les articles d'un magasin ne sont pas concernés par cette procédure, ils sont gérés autrement dans Clovis

Documentation détaillée : [Pré-saisie prestation dans Clovis](#)